

Bénéficiaires des tarifs préférentiels et gratuité

m2A

Le bénéfice du tarif réduit est accordé aux utilisateurs suivants, sur présentation d'une pièce justificative :

- jeunes de moins de 18 ans
- étudiants
- agents municipaux et communautaires et agents des communes membres
- retraités municipaux et communautaires (sauf pour les "prestations entrées unitaires piscines" et "prestations douches")
- chômeurs
- personnes de plus de 60 ans
- anciens combattants
- titulaires du BEESAN et BNSSA pour les établissements aquatiques
- accompagnateur des invalides à 50%
- titulaires carte CE nominative avec photo pour les "prestations entrées"
- couples pour les "prestations Bains Romains"

Le bénéfice de la gratuité est accordé aux utilisateurs suivants, sur présentation d'une pièce justificative :

- enfants de moins de 4 ans
- retraités municipaux et communautaires pour les "prestations entrées unitaires piscines" et "prestations douches"
- BEESAN en formation pour les établissements aquatiques
- 1 accompagnateur pour 8 enfants
- titulaires de la carte "AS"
- activités validées par convention et/ou organisées avec le service
- écoles primaires de l'Agglomération signataires d'une convention

Hors m2A

Le bénéfice du tarif réduit (Hors m2A) est accordé aux utilisateurs suivants, sur présentation d'une pièce justificative :

- jeunes de moins de 18 ans
- étudiants
- chômeurs
- personnes de plus de 60 ans
- anciens combattants
- titulaires du BEESAN et BNSSA pour les établissements aquatiques

- accompagnateur des invalides à 50%
- titulaires carte CE nominative avec photo pour les "prestations entrées"
- IMP
- Centres Sociaux Culturels
- Centres de Loisirs Sans Hébergement / MJC
- Groupes associatifs
- Hôpitaux du jour
- invalides de plus de 50%
- titulaires du RSA
- familles (1 ou 2 parents) à partir de 2 enfants à charges pour les "prestations abonnements piscines" (tarif individuel pour chaque membre)
- CE (commande auprès du régisseur)
- titulaires d'un abonnement piscine pour les "prestations forme" du même établissement

Le bénéfice de la gratuité est accordé aux utilisateurs suivants, sur présentation d'une pièce justificative :

- enfants de moins de 4 ans
- BEESAN en formation pour les établissements aquatiques
- 1 accompagnateur pour 8 enfants
- activités validées par convention et/ou organisées avec le service

Remarques :

- Le Conseil d'Agglomération donne délégation au Président ou à son représentant pour accorder le tarif réduit, l'exonération partielle ou totale des droits d'entrée ; et durant les campagnes de promotion, la possibilité d'appliquer un tarif spécial de -10% à -25%
- le tarif "m2A" s'applique aux [habitants de Mulhouse Alsace Agglomération](#)
- Aucune prolongation, ni remboursement ne sont accordés en cas de non utilisation d'une prestation